



Informations importantes

Aux présidents / présidentes des sociétés de la SFTS,
A tous les tireurs et tireuses de la SFTS,

Les mesures prises hier, 16 mars 2020, par le Conseil Fédéral, ont pour nous les conséquences suivantes :

- Les **séances d'entraînement** dans les sociétés de Tir sportif sont désormais **interdites** avec effet immédiat et ce, au moins jusqu'au 19 avril.
- Toutes les **installations de tir sportif** doivent être **fermées** le 16 mars à minuit jusqu'au 19 avril.
- De même, les buvettes et foyers des tireurs (établissements de restauration) ne pourront plus être ouverts jusqu'au 19 avril.
- Toutes les **compétitions** sont **interrompues**, au moins jusqu'au 19 avril.
- Toutes les **manifestations** prévues dans le cadre des sociétés doivent être **annulées**.

Le comité de la SFTS invite les présidents des sociétés ainsi que tous les tireurs et toutes les tireuses à suivre les instructions de la Confédération et des cantons et à cesser toute activité de tir (entraînements et concours) au moins jusqu'au 19 avril. Nous faisons appel à la responsabilité de chacun. Dans la situation exceptionnelle actuelle, dans laquelle des personnes peuvent être mises en danger en raison de maladies antérieures ou d'un âge avancé, nous sommes tous appelés à agir de manière responsable.

Les directives relatives à la saison C 50m vous parviendront prochainement. Nous devons attendre que la FST ait pris les décisions à son échelon.

Restez en bonne santé et faites preuve de patience et de sérénité

Société Fribourgeoise des Tireurs Sportifs

Le président